

**Présents :** Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - DAGUISE Patricia, Adjointe - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDRY Philippe - CHAPLEAU Dominique - GOIMET Eric - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

**Procurations :** Mme BREMAUD Emeline à M. CHAPLEAU Dominique  
M. NERRIERE Didier, Adjoint à M. DAUMAS Roland, Adjoint  
Mme COUTANT Christelle à M. GOIMET Eric  
Mme GIRARDEAU Nadège à Mme DAGUISE Patricia, Adjointe  
Mme ORVEAU Isabelle à Mme PAYOCK-MONTHE Jacinthe

**Absent excusé :** M. BAUDIN Laurent

M. GOIMET Eric a été élu secrétaire de séance.

**34-2016 : Construction d'une Ecole Publique de 5 classes et d'un Foyer des Jeunes : révision des honoraires de maîtrise d'œuvre suite à l'arrêt de la phase A.P.D. (Avant Projet Définitif)**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Ecole Publique et d'un Foyer des Jeunes portant le montant des honoraires de 110 600 € H.T. (par application du taux de 7,90 % sur l'enveloppe prévisionnelle s'élevant à 1 400 000 € H.T) à 116 209 € (forfait définitif de rémunération calculé sur le coût prévisionnel des travaux déterminé dans l'avant-projet définitif (A.P.D.) et arrêté à 1 542 000 € H.T.), selon la formule suivante :

$$(1\ 542\ 000\ € - 1\ 400\ 000\ €) = 142\ 000\ € \times 7,90\ \% = 11\ 218\ € / 2 = 5\ 609\ € + 110\ 600\ € = 116\ 209\ €$$

La répartition entre les différents cotraitants sera la suivante :

- A PROPOS Architecture : 61 577,11 € H.T.
- ECO 2A : 20 798,89 € H.T.
- IVF : 19 963,57 € H.T.
- SERBA : 13 869,43 € H.T.

**35-2016 : Convention avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers de mise à disposition d'un surveillant de baignade pour les camps d'été**

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, les Communautés de Communes et leurs Communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Ainsi, la commune de Beaurepaire confie à la Communauté de communes du Pays des Herbiers la mission suivante : Surveillance de baignade (dans le cadre des camps d'été pour adolescents)

L'agent assurant cette mission demeure statutairement employé par la Communauté de communes.

La quotité de travail de cet adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe est évaluée à 7H40 pendant l'été 2016.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que la commune rembourse 124,71 € à la Communauté de Communes au titre de cette mission.

**36-2016 : Mise en place d'actions dans le cadre du Contrat Territorial 2016-2020, proposé par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Deux Maines, en vue de poursuivre le travail de reconquête de la qualité des eaux de la Bultière**

Monsieur le Maire de Beaurepaire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Deux Maines souhaite poursuivre le travail de reconquête de la qualité des eaux brutes engagé depuis 1997 sur le bassin versant de la Bultière, en s'impliquant à nouveau dans la mise en place d'un contrat territorial 2016-2020.

Ce contrat permet de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour certains projets et de rendre les opérations prioritaires vis à vis des autres demandes adressées par d'autres territoires à l'Agence.

L'ensemble des actions issues de la phase d'émergence ont été organisée autour de 6 thèmes.



Thème 1 : Pilotage du contrat territorial

Thème 2 : Favoriser le dialogue entre les acteurs locaux et information du grand public

Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau

Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits

Thème 5 : La gestion des fertilisants

Thème 6 : Les systèmes de production agricole

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les objectifs fixés pour la fin du contrat sont les suivants :

- 100 % des communes en zéro phyto
- 100 % des communes avec une action de sensibilisation à destination des particuliers
- 100 % des communes accompagnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à mettre en place avec le soutien du SIAEP des Deux Mayens et Vendée Eau les actions suivantes :

**Thème 3 : Limiter et freiner les transferts de polluants vers la ressource en eau**

- Création et restauration de zones tampons (du type mare).
- Reboisement à enjeux eau (plantations de haies et bosquets).
- Gestion des eaux pluviales et l'assainissement (travail sur la problématique de l'AMPA).

**Thème 4 : Usages des pesticides et autres produits**

L'accompagnement du zéro phyto règlementaire et la réduction des produits dangereux dans les collectivités :

- Mise en place d'essais visant à réduire l'usage des désherbants (végétalisation des cimetières..).
- Participation d'élus ou agent communaux à des formations (gestion de la flore spontanée...).
- Achat de matériel de désherbage alternatif (matériel électrique...).

Sensibilisation du grand public par les collectivités :

- Organisation d'actions de sensibilisation, conseils et préconisations auprès du grand public (animations du type « troc aux plantes », « ateliers fleurissement pieds de mur... »...)
- Mise en place d'une communication sur les pratiques communales (articles, panneaux in situ...).

**37-2016 : Construction d'un Foyer des Jeunes : demande d'aide à la C.A.F.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction d'un Foyer des Jeunes, des rencontres ont eu lieu avec la C.A.F., laquelle a transmis en Mairie ses conditions maximales de subventionnement qui se décomposent comme suit :

Construction du Foyer des Jeunes : 48 300 € correspondant à 21 places x (1 000 € d'aide forfaitaire + 1 000 € par place nouvelle créée + 300 € en cas de construction répondant à des normes énergétiques), se décomposant en 40 % de subvention et 60 % de prêt sans intérêt.

Equiperment de la structure : 3 360 € correspondant à 21 places x 160 € se décomposant en 40 % de subvention et 60 % de prêt sans intérêt.

Le montant de ces deux aides ne peut dépasser 40 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite 48 300 € d'aides de la C.A.F. concernant la construction du Foyer des Jeunes, se décomposant en :

- 19 320 € de subvention (40 %),
- 28 980 € de prêt sans intérêt (60 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite 3 360 € d'aides de la C.A.F. concernant l'équiperment de la structure, se décomposant en :

- 1 344 € de subvention (40 %),
- 2 016 € de prêt sans intérêt (60 %).

**38-2016 : Demande d'aides à ERDF et au SyDEV concernant la décoration d'un poste de transformation**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'E.R.D.F. et du SyDEV destinée à mettre en place un partenariat visant à faciliter l'intégration harmonieuse des installations nécessaires à la distribution de l'électricité dans l'environnement visuel.

En embellissant un poste de transformation de distribution publique d'électricité en milieu urbain, il s'agit donc pour la Commune, pour ERDF et le SyDEV :

- d'améliorer le cadre de vie des riverains,
- de lutter contre les incivilités (tags et graffitis disgracieux) en recourant à l'expression artistique,

- de permettre à une association locale (par exemple des jeunes graffeurs) de contribuer à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce partenariat concernant le transformateur concerné P 22, situé dans le secteur des Redaillères, et sollicite auprès du SyDEV et d'ERDF le financement du tiers de l'opération, soit le tiers du devis de « Aerosoul Designs » des Herbiers, s'élevant à 600 € TTC, donc 200 € auprès du SyDEV et 200 € auprès d'ERDF.

### **39-2016 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Beaurepaire est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine,

Considérant que la commune de Beaurepaire souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et deux abstentions, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### **40-2016 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à un participant de la commune au rallye Europ'Raid**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par M. REMIGEREAU Teddy, participant au rallye Europ'Raid, qui se déroulera en juillet 2016 en Europe. Il propose au Conseil Municipal de soutenir sa participation à ce raid humanitaire (objectif : apporter des fournitures scolaires dans des orphelinats d'Europe de l'Est).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 150 € au profit de l'association l'Raid, constituée pour le financement de ce rallye.

Le Maire,  
Jean-Pierre DENIAUD

